

L'ÂME IMMORTELLE DU KAMERUN



« Vous connaîtrez la vérité et la vérité
vous libèrera. »

Feuilles Web N°6 -09/2009

UNION DES POPULATIONS DU
CAMEROUN

WWW.UPC-KAMERUN.COM

DOSSIER SPECIAL

CAMOUFLET DIPLOMATIQUE POUR LE REGIME BIYA A PARIS !



21 juillet 2009. Ci-dessous, l'entrée en scène des députés PS Hollande et Moscovici aux côtés de l'UPC et du CODE. Ci-dessus, avec Odile Biyidi-Tobner, présidente de l'association *Survie*. Merci aux français qui combattent la Françafrique ! Merci aux héritiers des héros Mongo Beti et François-Xavier Vershave !



Conférence de Presse du 16-09-2009 à Douala. Le Secrétaire Général Moukoko Priso expose les enjeux de l'heure aux côtés du Président Mack-Kit. En avant toutes, pour le Kamerun !

**L'UPC ET LE
CODE FRAPPENT
FORT : BIYA
PANIQUE !**

L'Editorial du Pr. Franklin Nyamsi

Les jours ne s'annoncent pas roses pour les héritiers de la Françafrique camerounaise. Les jours du peuple kamerunais n'en sont pas plus éclaircis.

L'UPC ne démordra donc pas de sa mission sacrée. Un régime qui a fêté l'admission du pays au rang de PPTÉ, qui a assassiné près de deux cents compatriotes dans les rues du Cameroun en février-mars 2008 en plus de nos millions de martyrs, qui pille nos fonds publics et nos richesses naturelles, qui se paie des vacances dispendieuses en Occident alors que nos beaux paysages naturels sont ignorés, un régime qui truque des élections depuis soixante ans et qui soutient tous les régimes corrompus d'Afrique francophone, oui, un tel régime de criminels patentés ne pouvait continuer d'espérer la grâce de l'opinion nationale et internationale.

Cela est désormais hors de doute. L'UPC et le CODE ont donc frappé fort à Paris. Les instructions du Comité Directeur de l'UPC, dirigé par le Dr. Samuel Mack-Kit et le Pr. Moukoko Priso, ont été suivies avec courage, enthousiasme et professionnalisme. Les sections occidentales du parti, animées par de valeureux camarades comme Augusta Epanya, Dr. Samuel Njuffom, Josué Yetna, Gilbert Yana, Benjamin Leumni, Ndedi Ekwalla, Emeh Elong, Elisette Abada, Albert Moutoudou, Charles Priso Ekobo, Sakio Jounsseu, Jeannot Ankaye - et de nombreux autres militants et sympathisants chevronnés parmi lesquels, votre serviteur - ont apporté tout le soutien nécessaire au Collectif des Organisations Patriotiques et Démocratiques de la Diaspora Camerounaise (CODE), dirigé par le Dr. Moïse Essoh et par Guillaume Téné Sop, pour contraindre l'opinion publique française et européenne à entendre la voix du Kamerun que les millions de Fcfa déversés par Biya sur ses sbires du RDPC voulaient étouffer.



**Conférence de presse du CODE et de l'UPC
le 21 juillet au matin à Paris.**

Ainsi, les crimes politiques, culturels, économiques et politiques du régime Biya sont désormais connus de toutes les institutions françaises et la médiation de l'UPC et du CODE auprès de ces Autorités Françaises, à travers les soutiens notables du Parti Communiste Français et du Parti Socialiste Français, a abouti au communiqué critique de l'Elysée le 25 juillet 2009, demandant à Paul Biya de « faire des progrès » en matière de démocratie et de respect des droits de l'Homme. Qui l'eut cru !

Nous préparons un livre-recueil sur les éléments probants de cette campagne diplomatique exceptionnelle menée par les upécistes et le CODE au service des populations du Kamerun. Les pièces à conviction y figureront, courrier après courrier et rencontre après rencontre. L'UPC fait ce qu'elle dit et dit ce qu'elle fait ! Les députés PCF Jean-Paul Lecocq et PS, Jean-Marc Ayrault, François Hollande et Pierre Moscovici, Yves Lefait, Jean-Claude Leroy, parmi de nombreux autres élus français responsables, n'ont pas soutenu notre Cause en vain ! La gauche française se rangera enfin, toutes tendances confondues, à l'évidence de notre combat !



Le parti communiste français était présent aux côtés de l'UPC et du CODE à Paris. Merci, Camarades !

L'Histoire retiendra que grâce aux mobilisations patriotiques du CODE et de l'UPC le 21 juillet 2009 au 24 juillet 2009, Paul Biya et sa suite de profiteurs éternels, vacanciers impénitents aux frais du contribuable camerounais, se sont planqués dans Paris comme des rats. Alors que leurs ouailles chantaient les louanges douteuses du régime criminel devant une Ambassade du Cameroun transformée en scène de foire, la place de l'Assemblée Nationale et les différentes Institutions Françaises étaient instruites par le CODE et l'UPC, des faits et méfaits de celui que Monsieur Alain Bauer, conseiller spécial de Nicolas Sarkozy, a présenté en mi-juin 2009 comme le successeur du pillard Omar Bongo dans le rôle de « sage » de la Françafrique. Parrain des élites inféodées au vieux pacte colonial du capitalisme et de l'impérialisme français. L'excès n'est-il pas l'intime caprice de ce système ?



Groupe upéciste cerné par la police dans Paris en juillet 2009. L'énergique Camarade Emeh Elong, au mégaphone, n'a pas tremblé.

Si le Kamerun devient ainsi ouvertement la pièce maîtresse du détournement des souverainetés populaires en Afrique Centrale, la responsabilité des patriotes kamerunais en est désormais immense. Les plans stratégiques de la Françafrique prévoient que notre pays sera la base des futures forces répressives dédiées à toute l'Afrique Centrale. Une Ecole Militaire dite de Paix, se prépare à former à partir de Yaoundé, des régiments de zombies qui se mettront à la disposition des dictateurs françafricains en péril pour trucher nos peuples. L'Histoire retiendra donc que c'est au seul et unique prix de la construction d'un Front Populaire Kamerunais, rassemblant tous les patriotes, les nationalistes, les démocrates et les révolutionnaires kamerunais, que ce régime subira la défaite monumentale qui libèrera toute l'Afrique Centrale du pouvoir des mercenaires de l'engeance coloniale. L'humiliation des peuples du Gabon, du Congo, de Centrafrique, du

Tchad, du Niger, par des potentats qui bradent terres, airs et mers aux multinationales boulimiques du grand capitalisme français, c'est l'humiliation des matières grises et des puissances émancipatoires en sommeil dans ces peuples, mais aussi et surtout dans ce grand peuple du Kamerun qui, le premier en Afrique Noire, déclencha avant les algériens une guerre d'indépendance contre le colonialisme français.



L'intrépide combattant Guillaume Téné Sop, Secrétaire Général du CNR-MUN, secrétaire à la Communication du CODE, vêtu du tee-shirt qui a fait trembler les ouailles de Biya et la police à Paris ! « BIYA-ASSASSIN ! SARKOZY-COMPLICE ! » Il fallait le dire. Et ce qui est dit est dit

Au moment où la politicaillerie s'engouffre de façon délirante dans la valse des candidatures artificielles à la prochaine présidentielle de pacotille que Biya veut organiser, la force des upécistes consiste à demeurer la vigie immortelle du peuple kamerunais, aux côtés des autres patriotes africains authentiques. L'UPC dit et répète que rien de bon ne sortira des élections kamerunaises, si elles se déroulent comme avant, ou comme les élections-bidons qu'on vient de voir au Gabon et au Congo.

Sans une mobilisation contre l'arnaque d'ELECAM, sans une mobilisation contre la présidentielle à un tour, contre la toute-puissance du MINADT, contre l'intrusion ostentatoire des milieux réactionnaires français dans nos processus électoraux, sans une lutte populaire qui puisse contraindre le régime-RDPC à se soumettre au verdict réel des urnes qui le sanctionneront nécessairement pire qu'en 1992, nous allons droit vers un triste remake ! Et nos populations agonisent...

L'UPC dit et répète donc à ceux qui aiment le Kamerun que c'est d'abord sur cette question cruciale de justice politique que les efforts populaires doivent se porter. Cela suppose une entente des patriotes d'abord sur ce front populaire de coercition anti-RDPC, appelé FND (Forum National Démocratique) qui conduira à des élections justes; ensuite sur un Programme de Transition ; enfin sur un Programme de Gouvernement Nationaliste, Progressiste, Panafricaniste, Pluraliste, Démocratique, Pragmatique et Ecologique au Kamerun. L'UPC en a élaboré une présentation systématique dans son Programme issu du Congrès d'août 2008.

La présente Feuille Web, par laquelle nous renouons en cette rentrée 2009 avec nos nombreux lecteurs web que nous remercions, se consacre à illustrer en images cette perspective de changement. Le site web de l'UPC, www.upc-kamerun.com , peut largement satisfaire vos interrogations supplémentaires. Que vive notre commune et légitime espérance d'un Kamerun Libre et Prospère !

Alors : « Que faire maintenant ? »

La suite de ces Feuilles vous en édifie !

ELECAM N'EST PAS LA SOLUTION !

**Par le Dr. Samuel Mack-Kit
Président de l'UPC.**



Chaque fois qu'il devient nécessaire de mettre en place un organisme spécial pour le déroulement des élections, c'est la preuve irréfragable qui signe la partialité du Ministère de l'Intérieur à qui il revient, dans les Etats modernes, la responsabilité d'organiser cette activité qui permet à tout peuple souverain, de sanctionner le travail accompli par ses dirigeants pendant une durée déterminée.

C'est donc bien pourquoi, ce type d'organisme est totalement absent des pays dits de vieille démocratie, comme en Europe ou aux Etats Unis d'Amérique.

Par contre, presque dans tous les pays d'Afrique, ces organes font florès.

Il n'est donc pas étonnant que le Cameroun fasse partie de ces pays-là !

C'est en 1999 que l'UPC a commencé à affirmer que notre code électoral avait besoin d'être revu, car le déroulement des élections dans notre pays, laissait à désirer.

En 2000, l'UPC a proposé la mise en place d'une CENI (Commission Electorale Nationale Indépendante) pour assurer le déroulement des élections dans notre pays.

En 2003, l'UPC a préconisé la satisfaction de six préalables pour que les élections dans notre pays, cessent d'être une mascarade.

Malheureusement, pendant longtemps, l'UPC a été seule à se battre pour cette cause.

Il a fallu attendre que les pays occidentaux fassent quelques timides remarques sur le déroulement des élections au Cameroun, pour que les pouvoirs publics s'en émeuvent et que d'autres forces politiques et autres dans notre pays, fassent enfin chorus !

C'est alors que le Président de la République s'est décidé à nous faire cadeau d'un « Observatoire National des Elections » (ONEL).

Le fait que le Président de la République ait daigné souscrire à la nécessité d'un organisme spécifique des élections dans le pays, était la reconnaissance « *de facto* » de l'échec patent de ce qui avait été fait jusque-là dans ce domaine. Ceci, est une réalité que personne ne peut plus gommer. Cela fait désormais partie de l'histoire du déroulement des élections dans notre pays.

La nécessité d'un organisme spécifique du déroulement des élections s'est imposée parce que ce déroulement était faussé par un des acteurs qui ne cessait de tricher. Le tricheur, c'était le RDPC dont Monsieur Biya est le Président. Et c'est le Président du RDPC qui a décidé tout seul de l'existence et du fonctionnement de l'ONEL.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, force était de constater l'échec de l'ONEL comme du MINAT lors des élections qu'il a « observées ».

Face à cette évidence, le Président du RDPC, par ailleurs Président de la République, a procédé à quelques aménagements et nous a servi ONEL II.

La logique étant restée la même à savoir : « Le RDPC doit gagner chaque élection », ONEL II a dû constater sa propre incompétence et certains de ses membres, ont dû relever eux-mêmes, les failles de ce système !

Aujourd'hui, Monsieur BIYA, Président du Parti RDPC et son Excellence Monsieur BIYA, Président de la République, fondus en une seule et même personne, nous propose ELECAM pour des élections transparentes et équitables dans notre pays.

Avant de montrer, à partir du texte de loi instituant ELECAM pourquoi celui-ci n'est pas la solution, nous faisons un rappel.

Dans tous les pays où il a fallu mettre sur pied un organisme visant à moraliser les élections, celui-ci a toujours été le résultat d'un compromis entre le pouvoir en place et l'opposition comprise comme ceux qui contestent le déroulement des élections assumé par le pouvoir.

Il s'agit d'une véritable opposition et non d'une opposition fabriquée, achetable ou complaisante.

Il s'agit d'un véritable compromis et non d'un semblant de compromis.

Il s'agit de mettre en place un organisme neutre et à ce titre, qui n'assure à l'avance, la victoire à aucune des parties candidates aux élections à venir.

Il s'agit enfin, de faire en sorte qu'il y ait match, c.à.d. qu'avant les résultats du scrutin, aucun des camps en présence et candidats aux élections, ne soit sûr de sa victoire.

C'est ce que l'UPC propose à tous les acteurs politiques et à notre peuple pour des élections libres, démocratiques, transparentes et équitables.

BREF COMMENTAIRE DU PROJET DE LOI N° 805/PJL/AN PORTANT CREATION, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT D' « ELECTIONS CAMEROON » (ELECAM) :

I. Dans l'Exposé des motifs :

1 « Ce projet de loi, qui est élaboré à l'initiative du Président de la République... »

2. Ce projet de loi est donc une initiative individuelle du **Président du RDPC !**

3. « *Ledit projet, qui a tenu compte dans une large proportion des suggestions et recommandations formulées par les structures et les personnalités consultées par le Premier Ministre ...* »

On a « tenu compte dans une large proportion ». Donc en fait, portion congrue !

Qui a choisi « les structures et les personnalités » ? Le Premier Ministre, membre du Bureau Politique du RDPC. Les structures et les personnalités « consultées » ont « formulé ».

Nulle trace d'un débat.

Il s'agit d'un texte conçu par le RDPC seul et « OCTROYE » au peuple camerounais.

ANALYSE DE LA LOI N° 2006/011 DU 29 DECEMBRE 2006 PORTANT CREATION, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT D' « ELECTIONS CAMEROON » (ELECAM)

Cet organe comporte deux instances :

- Un Conseil Electoral (CE)
- Une Direction Générale des Elections (DGE).

Pourquoi deux instances aux attributions du reste très voisines ?

1. Article 8 (alinéa 3) : *« Le Président, le Vice-président et les membres du Conseil Electoral sont nommés par décret du Président de la République après consultation des partis politiques représentés à l'Assemblée Nationale et de la Société Civile. (Alinéa 4) : Le Président et le Vice-président du Conseil Electoral assurent les fonctions de Président et Vice-président d'Elections Cameroon ».*

Les choses sont claires. Tous les membres de ce « machin » sont donc nommés par le Président du RDPC !

La « consultation des partis ... et de la Société civile » est une clause de style. Tout le monde au Cameroun sait que cela ne veut rien dire.

Et les partis politiques non représentés à l'Assemblée Nationale, ils n'existent donc plus ?

Vu la diversité de la Société civile, qui le Président du RDPC va-t-il consulter dans cette « Société » ?

Encore des phrases et des mots pour ne rien dire ou plutôt pour jeter la poudre aux yeux et prétendre ainsi que la démocratie est **apaisée** !

2. Article 8 alinéa 6 : Le Serment

« Je jure de bien et fidèlement remplir mes fonctions, de les exercer en toute impartialité dans le respect de la Constitution et des lois en vigueur, de garder le secret des délibérations et des votes, de ne prendre aucune position publique, de ne donner aucune consultation sur les questions relevant de la compétence d'ELECTION CAMEROON. »

Le travail d'ELECAM, de par ce serment que ses membres doivent faire, est donc un travail clandestin.

On veut un organisme dont le but est de rendre transparent le déroulement des élections, le Président du RDPC fait adopter un organisme dont le fonctionnement est clandestin, et aboutit à un résultat contraire à cette exigence.

3. Article 20 (alinéa 1) : *« Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint sont nommés par décret du Président de la République pour un mandat de cinq (05) ans, éventuellement renouvelable, après consultation du Conseil Electoral. »*

Le Président du RDPC nomme les deux dirigeants de ce 2^e organisme. C'est lui aussi qui peut renouveler leur mandat. C'est dire que ces nouveaux agents de l'Etat, en fait, ne feront rien pour mécontenter leur tuteur et bienfaiteur.

Comment voulez-vous que dans ces conditions, ils ne puissent pas se « débrouiller » pour conserver leur « job » ?

4. Article 37 (alinéa 4) : *« La rémunération mensuelle, l'indemnité de session, les indemnités et frais de mission*

prévus aux alinéas 1, 2 et 3 ci-dessus sont fixés par décret du Président de la République. »

Sans commentaire !

5. Article 38 : « *Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint des Elections bénéficient chacun, d'une rémunération mensuelle et des avantages statutaires dont les éléments et les taux sont fixés par décret du Président de la République* ».

Ainsi donc, tous les membres d'ELECAM, sont redevables de leur statut au Président du RDPC, lequel est seul habilité à fixer le niveau des salaires de certains et des indemnités pour d'autres.

Avec ces données, honnêtement, comment voulez-vous que ces membres d'ELECAM puissent être indépendants du Président du RDPC ?

Pour mettre les points sur les i à propos de cette dépendance d'ELECAM envers le Parti au pouvoir, l'article 40 (alinéa 2) dispose :

« Le Ministère chargé de l'administration territoriale assure la liaison permanente entre le Gouvernement et Elections Cameroon. A ce titre, il reçoit de ce dernier, copies des procès verbaux de séance et des rapports d'activité. »

La messe est dite !

En fait, ELECAM vient renforcer le MINATD dans son activité concernant le déroulement des élections.

Nous avons juste voulu relever quelques-uns des aspects intolérables d'injustice et de mauvaise foi, de cette loi.

LA MISE EN PLACE DE LA LOI

Elle a été confiée, le 16 Avril 2007 à un « *Comité interministériel ad hoc de facilitation* ».

Voici les 3 missions essentielles de ce « *Comité ad hoc* » :

- Elaborer les textes d'application de la loi.
- Rédiger l'avant-projet de Règlement Intérieur de cet organisme indépendant !
- Proposer toutes les mesures utiles pour la nomination des membres d'ELECAM !

Nous ignorons l'identité des membres de ce Comité. Mais, cela n'a qu'une importance secondaire.

Il est important de retenir surtout que le travail de mise en place de ELECAM, sensé être un organe neutre, a été confié et a été réalisé exclusivement par des agents de l'Etat, puisque tous sont membres de ministères.

Ceci montre déjà très clairement deux choses, à savoir :

- ➔ La neutralité et surtout l'indépendance d'ELECAM, sont, de la part du Président du RDPC, un véritable mensonge. En effet, les membres sont jugés incapables d'organiser eux-mêmes un Règlement Intérieur ! N'importe quel membre d'une association de quartier ou de village, sait que le Règlement Intérieur d'une Association ou d'une Assemblée est une « résolution qui a pour objet de fixer les règles de travail intérieur » de celle-ci.

Le Président du RDPC se méfie de ceux qu'il va nommer, fussent-ils, comme nous allons le montrer par la suite, ses propres camarades de Parti. Il préfère leur imposer d'avance les règles de leur travail.

Même le serment qu'ils sont tenus de prêter avant leur prise de fonction, ne le rassure pas.

Pourquoi tant d'inquiétude ?

- Le Comité Interministériel propose les mesures utiles pour les nominations ! Donc, la « consultation des partis politiques représentés à l'Assemblée Nationale et de la Société Civile » (Article 8 al. 3) est une clause de style. Elle ne sert à rien, même si elle a lieu.

Décret n° 2008/372 du 11 Novembre 2008 fixant les modalités d'application de certaines dispositions de la loi n° 2006/11 du 29 Décembre 2006 portant création, organisation et fonctionnement d' »Elections Cameroon » (ELECAM)

Ce décret enfonce le clou, en fait de dépendance de ELECAM par rapport au pouvoir en place c.à.d. au RDPC.

Retenons juste deux citations de ce décret :

« Article 20 (alinéa 2) : « Il tient le gouvernement informé des offres, sollicitations ou conventions de collaboration avec les partenaires évoqués à l'alinéa (1) ci-dessus. Copies des rapports d'activités concernant cette collaboration lui sont transmises. »

« Article 21 (alinéa 2) : « L'autorité administrative territorialement compétente participe de plein droit, aux concertations organisées par ELECAM avec les partis politiques et la société civile.

(Alinéa 3): « L'autorité administrative doit être tenue informée, en temps utile, de la convocation des rencontres initiées par ELECAM, ainsi que l'objet, du lieu et du programme de ses rencontres. »

Voilà ce qu'on ose nous présenter comme un organe indépendant !

Qu'un gouvernement écrive un pareil texte au nom de notre pays, est vraiment triste. Il exprime un mépris indicible vis-à-vis de l'intelligence des Camerounais et de leur capacité à comprendre ce qui se passe. Cela est d'autant plus triste que le texte étant public, tout le monde, donc y compris des non Camerounais, peut en prendre connaissance.

Ainsi présenté, ELECAM n'est rien d'autre qu'un démembrement du MINATD (Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation) !

QUI SONT LES 12 MEMBRES D'ELECAM ?

Comme la loi n° 2006/011 du 29 Décembre 2006, en son article 8 (alinéa 3) l'indique, un décret du Président de la République, rendu public le 31 Janvier 2009, a nommé les 12 compatriotes ci-après comme membres d'ELECAM :

- | | |
|----------------------------|--------------------------|
| 1. FOKAM AZU'U | 2. EBANGA EWODO |
| 4. NJEUMA Dorothy | 5. SADOU DAOUDOU |
| 7. EJAKE MBONDA
Thomas | 8. Amadou ALI |
| 10. MANA NECHWANGELE
J. | 11. MASSI GAMS Dieudonné |

Voici la liste des 12 nommés. Qui sont-ils ? On s'est bien gardé d'avoir à les présenter et de les présenter. Et pour cause.

Nous allons brièvement indiquer, pour certains d'entre eux, qui ils sont.

1. Monsieur Samuel FOKAM AZU'U est un ancien Secrétaire Général de l'Assemblée Nationale. Il est donc un membre éminent du RDPC.
2. Maître EBANGA EWODO, Avocat, ancien Bâtonnier de l'Ordre des

- Avocats, Ancien Membre de l'ONEL II.
3. Docteur BOMBA NKOLO, née ATANGANA EBENE Cécile, ancien Chef du Service de la Formation et du Perfectionnement au Ministère de la Santé, ancien Ministre (membre éminent du RDPC).
4. Madame NJEUMA Dorothy, Biologiste de Formation, Vice Ministre de l'Education Nationale de 1975 à 1985, ancien Recteur d'Université (membre éminent du RDPC).
5. Madame SADOU DAOUDOU est l'épouse de feu SADOU DAOUDOU, ancien dirigeant de l'UNC, membre fondateur du RDPC, le 24 Mars 1985 et élu 2^e Vice Président du RDPC, inamovible Ministre des Forces Armées pendant environ 20 à 25 ans sous le Président AHIDJO.
6. Monsieur Abdoulaye BABALE a occupé les fonctions suivantes : Inspecteur des Postes et Télécommunications, Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat du 18 Juin 1983 au 21 Novembre 1986, ancien Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ; par ailleurs Membre Fondateur du RDPC, le 24 Mars 1985 à Bamenda. Elu Membre Suppléant du Comité Central.
7. Monsieur EJAKE MBONDA Thomas est un ancien Préfet à Bafia, Kousseri, Edéa et ancien Gouverneur de Province (Centre puis Sud Ouest), impliqué dans la répression sanglante des étudiants avec des morts avec Madame NJEUMA comme Recteur.
8. Monsieur MANA NECHWANGELE Jules est un ancien Chef du Service des activités post et périscolaire au Ministère de l'Education Nationale en 1988.
9. Révérend MASSI GAMS Dieudonné est un ancien membre de l'ONEL II
- Etc. ...

Le rappel de l'itinéraire de ces quelques membres d'ELECAM, montre très clairement que cet organe ne peut pas être indépendant vis-à-vis du RDPC.

L'article 13 de la loi n° 2006/011 du 29 Décembre 2006, dresse la liste des incompatibilités pour être membre d'ELECAM. Parmi celles-ci, il y a notamment le fait d'appartenir à un parti politique. Au vu de cet article, la liste actuelle des membres nommés d'ELECAM est globalement non valide. Il faut la rejeter.

Ceci ne met pas en cause, la valeur personnelle et individuelle des compatriotes qui ont été nommés.

Comme l'a affirmé récemment un compatriote devant moi, il n'y a que deux façons de démissionner d'un parti politique :

- ☞ On démissionne parce qu'on n'est plus d'accord avec le parti auquel on appartient et ce pour plusieurs raisons.
- ☞ On démissionne parce qu'on veut exercer une activité incompatible avec l'appartenance à un parti politique. Dans ce cas, on garde bien sûr ses convictions politiques et on agit là où on se trouve, en fonction de ces convictions. En fait, on est, selon les cas, en mission.

Or, dans le cas d'ELECAM, personne n'avait enregistré la démission du RDPC, d'aucun de ces compatriotes avant les nominations.

C'est donc dans le 2^e cas de démission que tous se trouvent.

En fait, la loi a posé un problème insoluble.

Ces compatriotes ne peuvent pas cesser, du jour au lendemain, d'agir comme membres du RDPC. Le fait de déclarer après coup, qu'on démissionne, ne résout absolument pas le problème de fond.

QUE FAIRE ?

L'ORGANE CHARGE DE LA GESTION DES ELECTIONS AU Cameroun, pour qu'il ait quelque chance d'être indépendant du pouvoir en place, doit être un organe mixte.

Mixte dans sa conception, dans son fonctionnement et dans son existence.

En d'autres termes, il doit être le résultat d'un compromis entre le pouvoir en place qui gère actuellement seul les élections à son profit et ceux qui dénoncent cette situation et dévient au pouvoir en place le droit de faire ainsi.

Mais, le RDPC sait que son existence actuelle est liée aux fraudes électorales facilitées en partie par le code électoral et en partie par sa position de parti au pouvoir.

Il n'ignore pas cette réalité.

Par ailleurs, le RDPC est héritier du clan AUJOLAT et jouit du statut de ce clan, c.à.d. qu'il défend d'abord les intérêts de l'Etranger face aux intérêts des Camerounais. Il sait donc pouvoir compter sur le soutien de l'Etranger comme cela a été le cas, en particulier en 1992.

L'existence d'un organe effectivement neutre et indépendant du RDPC pour la gestion des élections dans notre pays, signifie la mort programmée du RDPC en tant que force politique capable de continuer à gouverner notre pays. Tout observateur tant soit peu averti, est au fait de ce qui précède.

Or, depuis 1992, le RDPC a donné amplement la preuve qu'il n'est pas du tout prêt à se faire **hara-kiri**.

Toutes les incongruités d'ONEL I, ONEL II ou ELECAM, ne sont donc pas un fait d'ignorance ou d'incompétence. N'oublions

quand même pas que le Président du RDPC est un juriste de formation. Ces incongruités sont voulues !

Il appartient donc à tous les démocrates et patriotes camerounais, à tous ceux qui, dans notre pays, souhaitent un véritable changement de système et non seulement de personnel politique et/ou administratif, de s'organiser pour lutter, car il faut lutter pour imposer au RDPC, l'adoption d'un organe indépendant pour gérer les élections.

Il faut lutter pour changer profondément la façon dont le RDPC gère les élections dans notre pays. Il faut lutter pour cela. Seule la lutte paie. Ce qui s'est passé à Paris au mois de Juillet lors du voyage du Président BIYA et la lutte menée par notre diaspora pour se faire entendre, atteste cela. La lutte paie.

Mais, il faut mener le bon combat.

Il faut cesser de rêver à un Zorro qui viendra du ciel ou de la forêt et qui tout seul, débarrassera le Cameroun du RDPC.

Ainsi, le candidat unique de l'opposition, est un rêve. Cela s'est déjà révélé impossible à plusieurs reprises. Le RDPC a sa propre opposition qu'il fait actionner lorsque cela peut lui être utile.

Même avec un seul candidat, qui ELECAM proclamera-t-il élu ? Monsieur BIYA ou l'OPPOSANT ? Or, en 1992, même avec plusieurs candidats, Monsieur BIYA fut battu aux urnes, mais le MINATD décréta que Monsieur BIYA a gagné.

Il faut cesser de rêver au meilleur candidat unique de l'opposition.

Si nous nous mettons ensemble pour lutter, nul doute que nous l'emporterons. Dans ce cas, la défaite du RDPC est certaine.

Retrouvons nous ensemble dans le FORUM NATIONAL DEMOCRATIQUE (FND) qu'on peut aussi appeler autrement, dont l'unique but

est d'imposer au RDPC, des conditions d'élections transparentes et sans fraudes.

Luttons ensemble pour imposer au RDPC l'adoption d'un Code Electoral Démocratique.

Ensemble, menons le combat pour la réalisation des 6 points proposés par l'UPC depuis 2000, à savoir :

1. *« Une Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI).*
2. *Elections au scrutin majoritaire à 2 tours : majorité **absolue** nécessaire pour être élu au premier tour.*
3. *Au moins 8 millions d'électeurs inscrits sur les listes électorales, chacun recevant sa carte d'électeur à l'inscription même (aujourd'hui, 10 millions !).*
4. *Majorité civile et droit de vote à 18 ans.*
5. *Droit pour tout Camerounais de se porter candidat à toute élection sans obligation d'être membre d'un parti politique (obligation qui viole l'article 65 de la Constitution).*
6. *Droit de vote effectif pour les Camerounais vivant à l'étranger. »*

Créons ensemble, partout où cela s'avère nécessaire, dès maintenant, des Comités d'Action pour le Changement (CAC).

Pas un seul quartier, pas une seule usine, pas un seul établissement d'enseignement, pas un seul village, qui n'ait un ou plusieurs Comité(s) d'Action pour le Changement. La situation socio-économique, sans parler de politique, de notre pays, est tellement délabrée qu'il n'y aura que l'embarras du choix pour ceux qui sont décidés à agir pour le changement.

Pour avoir des élections transparentes dans notre pays afin d'obtenir un changement de

situation, ELECAM N'EST PAS LA SOLUTION, car il repose, une fois de plus sur l'Administration camerounaise qui a montré à satiété, toute sa partialité.

Après l'élection présidentielle du 11 Octobre 2004, voici ce que l'ONEL (Oui ! l'ONEL), dans son Rapport Général à propos de cette élection, écrit sur le rôle de l'Administration. Nous citons :

« Tenant compte de l'importance des opérations d'inscription sur les listes électorales, d'établissement et de distribution des cartes d'électeur, du climat de suspicion qu'entretiennent les partis politiques à l'égard des autorités administratives dont certaines prêtent effectivement le flanc à la critique, l'ONEL recommande :

- *Que l'Administration s'astreigne à promouvoir la légalité, à observer la plus stricte neutralité dans le seul but de faire appliquer le code électoral ;*
- *Que soit assurée la formation des autorités administratives sur la bonne gestion des élections et sur le rôle de l'ONEL ;*
- *Que l'Administration soit déchargée des opérations de confection des listes électorales, d'établissement de distribution des cartes d'électeur, et que ce travail incombe exclusivement à une commission mixte fonctionnant sous le contrôle de l'ONEL, hors de toute tutelle de l'Administration ;*
- *Qu'une réflexion soit engagée sur la typologie de l'organe chargé de la gestion des élections ;*
- *Que des sanctions disciplinaires soient infligées à celles des autorités administratives qui contreviennent ostensiblement à la loi électorale. »*

Venant d'un organe comme l'ONEL, le propos est sévère pour ne pas dire plus. Et on

comprend alors pourquoi Monsieur BIYA se méfie de tout le monde, même des gens qu'il nomme à ELECAM.

Pour affirmer notre droit en tant que citoyen d'exiger des élections sans fraudes, justes et transparentes, nous convoquons, un arbitre international impartial :

« Article 21 :

- (1) *Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.*
- (2) *Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité aux fonctions publiques de son pays.* (souligné par SMK)
- (3) *La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.* » (souligné par SMK) In Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

ELECAM N'EST PAS LA SOLUTION.

MAIS LA SOLUTION EXISTE.
DISCUTONS-EN ET APPLIQUONS-LA !

Douala, le 01 Septembre 2009

VIE DU PARTI

Par Hilaire Ngoualeu Ham Ekoué

**Secrétaire National à la Communication
de l'UPC.**

Organisation

- ✚ La session mensuelle du Bureau du Comité Directeur a eu lieu le samedi 12 septembre 2009 à Douala. Après avoir suivi le rapport du Secrétariat du CD sur la vie du Parti, la situation nationale et internationale, 4 textes ont été adoptés :
- ✚ Le 13 septembre 2009, les structure de base de l'UPC ont commémoré le 51^e anniversaire de l'assassinat du Mpodol Ruben UM NYOBE Le Secrétaire national à la Jeunesse et celui en charge de la formation se sont rendus à Yaoundé où ils ont rencontré une vingtaine d'étudiants dans la perspective de créer de nouveaux Comités de base.
- ✚ Le Comité de Base « Septembre 96 » invite les populations le 19 septembre 2009 à une journée « portes ouvertes. ». Au programme : les consultations médicales gratuites, la projection du film sur l'assassinat du Dr F. R. MOUMIE et la présentation du Nouveau Programme de l'UPC.

Communication

- ✚ Le Secrétaire National à la Presse et Communication était l'invité de l'émission « Cauris retro-magazine » le 12 septembre 2009. En 90 mn, il a commenté l'actualité Nationale et internationale. Il a surtout insisté sur la signification de la commémoration du 51^e anniversaire de Ruben UM NYOBE, parce qu'un autre invité, M. BIKAI s'évertuait à dire qu'il est UM réincarné, que maintenant qu'il est revenu « comme il l'avait annoncé », il n'est plus question de

parler de sa mort. Vous avez dit bizarre ?

- ✚ Le Secrétaire National à la Presse et Communication a accordé une interview au quotidien « Le Jour » dans son édition du 14 septembre 2009. Il était question de donner le point de vue de l'UPC sur la visite précipitée de Bébé BONGO à papa BIYA.
- ✚ La direction de l'UPC a donné une Conférence de Presse le 16 septembre 2009 à Douala. Plus de trente journalistes représentant 28 organes de communication étaient présents et ont posé diverses questions. La direction de l'UPC a surtout invité la presse à suivre avec plus d'attention le procès politique qui oppose Augustin Frédéric KODOCK à l'UPC.
- ✚ Le 17 septembre 2009, la énième audience du procès intenté par le pouvoir par KODOCK interposé contre l'UPC a connu le sort des précédentes. Le dilatoire continue. La cause a été renvoyée au 15 octobre 2009. La juge, après avoir tenté en vain de faire endosser le renvoi par l'UPC, a finalement déclaré que la collégialité, enfin constituée, est absente.

ACTUALITE NATIONALE

Droits de l'homme

- ✚ Les éléments de la Garde présidentielle se sont illustrés par les brimades, les pillages, les bastonnades et les abus divers sur les populations la veille et le jour de la finale de la coupe du Cameroun.
- ✚ Dans la matinée du 12 septembre 2009, l'inspecteur de police Samuel KOULAGNA a tiré 3 coups de feu sur le véhicule de Jean Calvin MGAIADA. Heureusement que la maladresse du flic pourri a épargné

des vies humaines. Après son forfait, il a mis son arme, qui n'avait plus de munition, sur la tête. Le chauffeur du car déclare que le policier exigeait Fcfa 1 000 et lui n'en avait proposé que 500.

Faits de société

- ✚ Le 15 septembre 2009, une foudre s'est abattue sur l'école publique de Mbetpew à Bamili dans le département de Ngoketoundja région du Nord-Ouest, frappant de plein fouet les enfants qui flânaient encore dans la cour. 5 bambins ont perdu la vie (NELENG Colette, 5 ans ; TALAW Relendis, 7 ans ; SACHOP Cédric, 9 ans ; NGHOCHU Simplicie, 12 ans et NEHENEPOH Flibert, 13 ans) pendant que 58 étaient conduits à l'hôpital.
- ✚ 7 personnes sortant de la mosquée d'Amayere dans le Diamaré ont été prises en otage le 8 septembre 2009 par des ravisseurs qui réclament une rançon de Fcfa 12 millions. Après 45 minutes d'affrontement, les éléments du BIR ont libéré les otages le 12 septembre 2009. Mais le gendarme Julius ARREY est resté sur le carreau, atteint d'une balle dans la tête.

Luttes sociales

- ✚ Le 14 septembre 2009, le Préfet de la Sanaga Maritime a essayé en vain d'arbitrer un conflit entre les adeptes de l'Eglise presbytérienne du Cameroun d'Edéa. Les chrétiens de la paroisse ont manifesté avec pancartes désapprouvant la décision du Conseil de les transférer du consistoire Sanaga à celui de Maritime. N'ayant pas

trouvé un accord, le Chef de terre a posé les scellés sur les portes de l'Eglise, mettant ainsi Dieu en congé. .

- ✚ Le 15 septembre 2009, les lauréats 2009 de la Faculté de Médecine et des Sciences Biomédicales de l'Université de Yaoundé 1 ont entamé une grève de la faim devant les services du Premier Ministre à Yaoundé. Assis à même le sol, ils brandissent des pancartes sur lesquelles on peut lire : « fini le dilatoire, fini les magouilles et la discrimination. Nous voulons être intégrés ». Face à la détermination des manifestants, la primature a opté pour le dialogue. Encore un dilatoire !
- ✚ Depuis le 14 septembre 2009, les employés de la branche camerounaise de l'entreprise française Alcatel-Lucent ont mis en exécution la menace de grève brandie quelques semaines plus tôt. 70 employés réclament entre autres de meilleures conditions de travail, un meilleur encadrement conventionnel et même le départ de l'équipe managériale constituée en grande partie d'expatriés.
- ✚ Des ONG et des Syndicats s'associent pour lancer dès le 21 septembre 2009, une campagne de mobilisation citoyenne pour dire « Stop aux paradis fiscaux » ; c'est en prélude au sommet du G20 qui se tiendra les 24 et 25 septembre 2009 à Pittsburgh aux USA.

Gouvernance

- ✚ Le lieutenant Luc ENAME qui était accusé d'avoir dérobé la mallette du Président Paul BIYA à l'hôtel intercontinental de Genève en septembre 2008, a été condamné à 1 an d'emprisonnement ferme assorti d'une amende de Fcfa

100 000 et 65 000 de frais de justice par le tribunal militaire au cours de son audience du 15 septembre 2009. Le prévenu qui avait plaidé coupable, a bénéficié des circonstances atténuantes.

- ✚ Le 15 septembre 2009, s'est célébrée à l'Assemblée nationale du Cameroun, la 12^e journée internationale de la Démocratie sous le thème : « Démocratie et tolérance en politique ». La plupart des ministres invités ont brillé par leur absence

Politique.

- ✚ A l'invitation d'ELECAM, une mission du département des affaires politiques des Nations unies, conduite par TADJOUNDINE Ali-Diabacté, va évaluer l'environnement électoral camerounais, en rencontrant les différentes couches de la société camerounaise du 10 au 17 septembre 2009. Le 12 septembre elle a rencontré les partis politiques non représentés à l'Assemblée Nationale, puis les associations de la société civile. Tous les groupes concernés ont rejeté ELECAM. L'UPC (la vraie) évidemment n'a pas été invitée ; par contre Augustin Frédéric KODOCK a pris la parole (lui aussi), pour dire que le système électoral camerounais ne reflète pas la réalité exacte de la compétition et du débat démocratique...
- ✚ La rencontre du NEC du SDF du 12 septembre 2009 a accouché d'une souris. Les « grands dossiers » portés à l'ordre du jour ont été renvoyés. Le dossier disciplinaire de Serge NOUMBA, le député frondeur de la Mifi, a été confié à une commission chargée d'étudier le cas des récalcitrants. Le

chairman n'a pas déclaré ses biens. Alors qu'il l'avait annoncé quand un rapport du CCFD l'avait épinglé, il a fait un revirement spectaculaire pour exiger qu'une commission soit d'abord mise en place et que Paul BIYA lui-même donne l'exemple. Une belle pirouette que John FRU NDI a tenté de faire avaliser par l'opinion le 14 septembre au cours d'une conférence de presse. Heureusement sans succès.

- ✚ Abba ABOUBAKAR, le président du parti politique dénommé Révolution Camerounaise du Peuple Uni a donné une conférence de presse le 15 septembre 2009 à un siège de Nouveaux Droits de l'Homme (NDH-Cameroun) pour attirer la conscience républicaine sur la question du non respect des Lois sur la question des vacances à l'Assemblée Nationale suite aux décès de certains députés. Il annonce très prochainement une chaîne de solidarité entre les régions lésées. Il précise que la prochaine élection présidentielle sera boycottée dans ces régions. Il s'agit d'1 député dans le Djerem, 2 dans le Lom et Djerem (Région de l'Est) ; 1 député dans le Mayo Rey (région du Nord) ; 2 dans la région du Centre ; 1 à Kumba dans le sud-Ouest...

Diplomatie

- ✚ Alors que la contestation monte au Gabon, que l'opposition réclame le recomptage des bulletins, que le pouvoir gabonais a interdit la sortie « aux personnes de près ou de loin impliquées dans les récents événements post électoraux », Ali BONGO, le nouveau mal élu du continent est venu au Pays de Paul BIYA le 11 septembre 2009 pour

se faire adouber par ce dernier. On se souvient que le président camerounais avait dès le 7 septembre 2009 adressé un message de félicitations au « nouveau président du Gabon » avant même que la Cour constitutionnelle ait entériné les résultats.

Economie

- ✚ L'indice de perception de la meilleure destination pour les investisseurs a été rendu public le 11 septembre 2009 à Washington. Le Cameroun occupe le 171^e rang sur 183 pays examinés, perdant ainsi 4 places par rapport à l'année dernière où il était classé 167^e. Le gouvernement de BIYA va encore dire que c'est un complot pour ternir l'image du président Paul BIYA.
- ✚ 25 journalistes de la sous région d'Afrique centrale étaient en formation à Douala le 16 septembre 2009 sous le thème « Les APE, l'OMC et la crise économique en Afrique Centrale. » Le séminaire destiné aux journalistes économiques était organisé par la Fondation Friedrich Ebert Stiftung.

Education

- ✚ Afin d'inverser la tendance à l'échec observée au terme des examens scolaires au Cameroun, la Fondation Friedrich Ebert Stiftung a organisé un débat le 11 septembre 2009, pour analyser les causes desdits échecs.

Culture

- ✚ Le 16 septembre 2009, la Chambre de Commerce et de l'artisanat de Bonanjo a procédé au lancement officiel de la phase

d'opérationnalisation du Salon de l'artisanat qui se tiendra effectivement du 6 au 20 décembre 2009.

Le 13 septembre 2009, Marie Louise ETEKI OTABELA a organisé au « Dernier Comptoir Colonial », la dédicace de son livre programme édité par l'Harmattan en juin 2009. « L'Assemblée des Peuples Camerounais. Le Cameroun que nous voulons » est le titre de cet ouvrage de 282 pages qui coûte Fcfa 17 000.

Le ministère de la culture vient d'essuyer le 4^e camouflet dans l'affaire qui l'oppose à la Cameroon Music Corporation (CMC). La Cour Suprême a une fois de plus donné raison à la société civile de gestion collective des musiciens. Mais comme dans l'affaire de l'UPC-MANIDEM contre l'Etat du Cameroun, le gouvernement persiste à mettre la CMC hors jeu.

Sport

Le 13 septembre 2009, jour anniversaire de l'assassinat de Ruben UM NYOBE, notre vacancier de président a enfin trouvé du temps pour présider la finale de la coupe du Cameroun initialement prévu en juin 2009. Au terme de ce match très engagé, La Panthère du Ndé a eu le dessus sur Les Astres de Douala par un score de 3 buts à 2. La coïncidence est troublante au point que certains journaux se posent la question sur le choix de cette date par quelqu'un qui a une aversion vis-à-vis des héros.

'L'AIR DU TEMPS''

Fru Ndi et Biya : Janus Stark ?

Un billet satirique du camarade KOMBI BAYA

Pour utiliser une expression qu'adore un autre contempteur du régime Biya, l'éternel candidat unique de l'opposition, « le candidat élu non déclaré vainqueur » de l'élection présidentielle de 1992, est en passe de montrer son vrai visage ; le revers de la médaille qu'il forme avec Biya.

Il y a quelques semaines, « Power to the people » (PTTP) faisait une déclaration qui, à son avis, devait donner le cap à tenir face à l'article 66 de l'une de nos constitutions en vigueur.

Solennellement, face au Peuple Kamerunais, PTTP s'engageait à déclarer ses biens « mal acquis ? ». Dans un tourbillon médiatique, bien orchestré par ses thuriféraires, cette déclaration était présentée comme destinée à montrer la voie de la moralisation de la vie politique à l'autre facette de la médaille.

Le 12 septembre 2009 à Yaoundé, pendant la conférence de presse qui suit les sessions du National Executive Council (NEC), Janus Stark a freiné des quatre fers.

Il est temps, que le Peuple Kamerunais commence à juger de la crédibilité des

propos de certains de ses soi-disant leaders.

Sans compter les années d'airain d'Ahidjo, c'est au moins 25 années de souffrance pour les Kamerunaises et les Kamerunais ; 25 ans durant lesquels a explosé le chômage ; 25 ans de baisses drastiques des salaires et du pouvoir d'achat ; 25 ans durant lesquels l'école a été démolie au propre comme au figuré ; 25 ans durant lesquels une poignée d'individus sans foi ni loi ont pillé et gaspillé les richesses de notre pays.

Le constat que nous devons faire est sans appel. PTPP et PPDM (Petit Paresseux de M'vomeka) ; prennent les kamerunais pour des imbéciles. Les propos tenus par les responsables du Secrétariat à l'organisation de son Parti sont éclairants à ce sujet : « *Pour dire vrai, le Chairman n'est pas concerné par cette affaire de déclaration des biens car il n'est ni fonctionnaire ni membre du gouvernement, ni indexé par qui que ce soit pour biens mal acquis. Ce n'est qu'un planteur. Et bien même qu'il décide de déclarer ses biens, devant qui va-t-il le faire ? Devant les journalistes ou devant le peuple camerounais ?* »

Cette reculade n'est-elle pas la preuve que PTPP a bien des choses à cacher et que s'il avait tenté de déclarer ses biens quelqu'un serait venu actionner la sonnette du perron de N'tarikon ?

A l'exemple de Popaul, que ne faut-il faire pour être toujours au devant de la scène ?

Par KOMBI BAYA

jeskoba@yahoo.fr

QUI SOMMES-NOUS ?

Le Groupe de Communication de l'UPC

Comité de Rédaction : Augusta Epanya, Josué Yetna, Hilaire Ngoualeu Hamekoué, Charles Priso, Franklin Nyamsi, Arouna Mopa, Michel Massoki, René Emeh Elong, Guy Thierry Mbousngock.

Rédacteur en Chef : Franklin Nyamsi

0033 06 71 83 08 61.

Contact Cameroun :

BP : 2860 Douala-Cameroun

Tel : 33 43 37 93

Fax : 33 42 86 29

Cell : 99 73 03 84

e-mail : upcbcd@yahoo.fr

Contact France :

TITTI DINGONG

1Quinquiès rue Deslandes 92 230
Gennevilliers .

Téléphone-Fax 01 47 92 28 76

e-mail upc.section@orange.fr

PRISO EKOBO Charles : Responsable de
la Communication

Téléphone : 06 88 66 77 20

Contact Benelux :

email : upcbenelux@yahoo.fr

Téléphone : +32(0)474.96.77.27